



UTILISATEURS ET VERIFICATEURS D'ECHELLES ET D'ESCABEAUX

L'employeur doit s'assurer que les échelles, escabeaux et marchepieds sont constitués de matériaux appropriés compte tenu des contraintes du milieu d'utilisation. Ces matériaux et leur assemblage doivent être d'une solidité et d'une résistance adaptée à l'emploi de l'équipement et permettre son utilisation dans des conditions adaptées du point de vue ergonomique.

PUBLIC

Toutes personnes amenées à contrôler et vérifier l'état de conservation des échelles et des escabeaux.

PRE-REQUIS

Etre âgé de 18 ans minimum
Avoir été reconnu apte à la visite médicale
Avoir des aptitudes au travail en hauteur
Avoir le sens des responsabilités.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, le formé devra être capable :
De vérifier le bon état de conservation des échelles et des escabeaux. De retranscrire les vérifications réglementaires sur des rapports papiers ou numériques et viser les registres de sécurité.

DUREE

1 jour soit 7 heures
Décomposé comme suit : 1/2 jour de théorie + 1/2 jour de pratique

COUT

Unitaire : **295 €** / stagiaire
Groupe : **990 €** pour 8 stagiaires maximum par session

MODALITES D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription dûment complété et signé,
Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité (ou de votre passeport ou de votre permis de conduire)

PROGRAMME

Conditions d'exécution des vérifications
Mode opératoire
Utilisation en sécurité
Critères d'acceptabilité

Examen de l'état de conservation
Rapport de vérification
Rapport provisoire
Rapport définitif
Contenu du rapport
Archivage des rapports
Cas des matériels loués ou prêtés

ANIMATEURS

Formateur en prévention des risques professionnels avec expérience dans le domaine des travaux en hauteur.

METHODES PEDAGOGIQUES

La méthode sera interactive et participative. La pratique, sous forme d'exercices et de mise en conditions réelles, alternera avec des rappels théoriques et des faits professionnels.

VALIDATION

Evaluation des savoir et savoir faire en fin de stage
Les résultats de cette évaluation permettant au chef d'entreprise de délivrer une attestation de compétences

CADRE REGLEMENTAIRE

Décret du 1er septembre 2004

CONTACT

Centre de Formation OHLICHER
Zone Industrielle Degrad des cannes
97354 REMIRE MONTJOLY
Tel : 0594 35.36.72 - Fax : 0594 25.08.94
Siret : 430 032 235 000 11 - APE 8553Z
Organisme de formation n° 96 973 0270 97
Agrément préfectoral n° E0209C 00520
Certification VERITAS BVCert n°1946119-137
formations@ohlicher.fr

